



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de la Santé

et de l'Action sociale

Agence sénégalaise de

Réglementation Pharmaceutique

Le Directeur Général

00001563

N° _____ MSAS/ARP/DISV/SERV.VIG

Dakar, le

12 FEV 2025

Objet : Rappel de lots KLIPAL600/50mg, comprimé, boîte de 12

Monsieur le Pharmacien Responsable,

L'Agence sénégalaise de Réglementation Pharmaceutique (ARP), procède au rappel et à la mise en quarantaine des lots listés dans le tableau en annexe de la spécialité KLIPAL600/50mg, comprimé, boîte de 12. Ce rappel est initié à la suite de la découverte d'une erreur typographique au niveau de la notice dans la partie posologie (11 comprimés au lieu d'un en prise unique).

Ainsi, il est demandé aux grossistes répartiteurs de procéder au rappel de lots immédiat du produit concerné, de faire la mise en quarantaine avec un rapport circonstancié à l'ARP dans un délai maximum de 07 jours à partir de la date de la signature de la présente.

Sachant compter sur la diligence dans l'exécution de cette présente, je vous prie de croire, Monsieur le pharmacien responsable à l'assurance de ma parfaite collaboration.

A

Monsieur le Pharmacien Responsable de DUOPHARM

Ampliation :

MSAS/SG

MSAS/CAB

1



Dr Alioune Ibrahima
Abou Talib DIOUE

Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique
Rue A X Rue 6 Point E - Résidence Missia /Dakar - Sénégal

<http://www.arp.sn> - [mail:contact@arp.sn](mailto:contact@arp.sn)